

Guide de cheminement pour les étudiantes et étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat

Août 2020



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
1. Entreprendre des études supérieures: êtes-vous prêt ?.....	3
1.1 Autodiagnostic : les conditions favorables à mettre en place	4
1.2 Choix de la direction de recherche et du sujet de recherche	4
1.3 Rôles et responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant	7
1.4 Rôles et responsabilités de la direction de recherche	8
2. Contexte général des études supérieures à l'Université Laval.....	9
2.1 Cadre réglementaire des études supérieures à la maîtrise recherche	9
2.2 Cadre réglementaire des études supérieures au doctorat recherche	10
2.3 Développement des compétences	11
2.4 Programme d'études et direction de programme	17
2.5 Règlements et politiques applicables	18
2.6 Éthique, propriété intellectuelle et droit d'auteur	20
2.7 Financement des études.....	21
3. Cheminement et encadrement de la formation à la recherche.....	22
3.1 Le plan de collaboration.....	22
3.2 Le comité d'encadrement	23
3.3 Réussir la scolarité	23
3.4 L'examen de doctorat	23
3.5 Réaliser la recherche.....	24
3.6 Rédiger le mémoire ou la thèse : ressources et outils.....	24
3.7 Solutions en cas de difficultés ou de litiges	27
3.8 Les bonnes pratiques	28
3.9 Ligne de temps aux cycles supérieurs	29
4. Étapes finales d'évaluation: du dépôt initial jusqu'à la diplomation	30
4.1 Le jury d'évaluation à la maîtrise	30
4.2 Le jury d'évaluation au doctorat.....	31
4.3 L'évaluation du mémoire et de la thèse	32
4.4 La soutenance	33
4.5 Le dépôt final, la diplomation, l'obtention du grade et la publication de votre manuscrit	34
Les mots de la fin : réussite et succès!	37
Annexe : Bibliographie	38

Guide de cheminement aux cycles supérieurs pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise recherche ou au doctorat

Préambule

La Faculté des études supérieures et postdoctorales assure un leadership institutionnel pour toutes les questions en lien avec les études aux cycles supérieurs et apporte son appui constant aux facultés pour l'ensemble des programmes et des activités de formation des 2^e et 3^e cycles. Elle propose des orientations qui permettent à l'Université Laval de se positionner parmi les plus grandes universités de recherche au Canada et sur la scène internationale.

Nos interventions se caractérisent surtout par la qualité du soutien prodigué directement aux étudiantes et étudiants qui décident d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures à l'Université Laval.

Ce Guide de cheminement pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise recherche ou au doctorat est préparé pour vous aider à tirer profit au maximum de vos études à l'Université Laval, dans l'optique de cheminer efficacement et mieux réussir vos études supérieures.

Afin d'en faciliter la lecture, ce guide est divisé en 4 sections distinctes qui cernent toutes les étapes à connaître, en commençant par les premières questions à se poser avant d'entreprendre vos études supérieures, pour cheminer efficacement jusqu'à votre diplomation.

Voici les sections proposées :

- Entreprandre des études supérieures : êtes-vous prêt?
- Contexte général des études supérieures à l'Université Laval;
- Cheminement et encadrement de la formation à la recherche;
- Étapes finales d'évaluation: du dépôt initial jusqu'à la diplomation.

1. Entreprandre des études supérieures: êtes-vous prêt ?

Félicitations! Vous êtes admis à un programme de maîtrise recherche ou de doctorat.

Vous avez déjà identifié votre programme d'études à la lumière de vos objectifs de recherche, vous êtes passionné par un sujet ou encore en réflexion, et vous avez possiblement identifié les professeurs ou professeurs qui pourraient diriger ou codiriger votre travail de recherche.

Bref, votre réflexion vous amène à relever avec rigueur les défis de la recherche et à participer activement au développement des connaissances scientifiques, technologiques ou artistiques.

1.1 Autodiagnostic : les conditions favorables à mettre en place

Vous gagnerez à vous questionner et à préciser vos objectifs et vos intentions réelles à entreprendre des études supérieures. Dans un processus d'autoévaluation, il est essentiel d'aborder cet arrimage entre votre projet de maîtrise ou de doctorat et votre projet personnel et professionnel.

Afin de pouvoir mettre en place les conditions favorables pour la réalisation de votre projet d'études, c'est le moment opportun d'examiner vos ressources financières, votre réseau de soutien, vos capacités rédactionnelles, etc.

Voici quelques pistes de réflexion **avant** de vous engager dans votre projet d'études :

- Pourquoi souhaitez-vous entreprendre une maîtrise ou un doctorat?
- Quelles sont vos réelles motivations?
- Quels sont vos objectifs professionnels? Est-ce que votre projet d'études vous aidera à les atteindre?
- Quel espace vos études pourront-elles occuper dans votre réalité de vie actuelle?
- Connaissez-vous les professeures ou les professeurs dont les champs de recherche correspondent à vos intérêts?
- Connaissez-vous sur les activités des centres de recherche reliés à votre domaine d'études?
- Avez-vous circonscrit les démarches pour parvenir à vos objectifs de carrière?
- Si vous venez de l'international, y a-t-il des informations utiles à connaître sur le système universitaire québécois ?
- Est-ce que certaines démarches d'immigration doivent être effectuées **avant** votre arrivée à l'Université Laval?
- Pour la durée de vos études, quelle sera votre réalité financière?
- Disposez-vous d'une autonomie financière pour une partie ou pour la totalité de vos études?

1.2 Choix de la direction de recherche et du sujet de recherche

Direction de recherche

La direction de recherche est une professeure ou un professeur qui dirige les travaux de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant à la maîtrise recherche ou au doctorat. Il est responsable de l'encadrement.

À ce titre, la direction de recherche :

- Aide l'étudiante ou l'étudiant à concevoir son projet de recherche, à choisir ses activités de formation et à établir l'échéancier de son projet d'études;
- Propose à la direction de programme, le nom des membres du comité d'encadrement, coordonne et anime les activités du comité d'encadrement et transmet à la direction de programme toute proposition de ce comité;

- Si nécessaire, propose à l'étudiante ou à l'étudiant et recommande à la direction de programme une scolarité complémentaire;
- Lorsque le projet de recherche fait appel à des sujets humains, s'assure que l'étudiante ou l'étudiant satisfait aux exigences relatives à l'approbation par le Comité d'éthique de la recherche;
- Supervise et évalue les travaux de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant;
- Aide l'étudiante ou l'étudiant à résoudre les difficultés inhérentes à ses études et à sa recherche;
- Signale à la direction de programme, dans les meilleurs délais, tout problème survenant dans le cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant;
- Fait rapport à la direction de programme, au moins une fois par année, des progrès que l'étudiante ou l'étudiant a accomplis;
- Participe à l'évaluation du mémoire ou de la thèse de l'étudiante ou de l'étudiant et supervise normalement les corrections exigées par le jury.

Codirection de recherche

En raison du caractère transdisciplinaire de certains travaux ou pour tout autre motif jugé pertinent, la direction de programme, avec l'accord de la direction de recherche, peut assigner une codirection de recherche à l'étudiante ou l'étudiant inscrit.

Choix de la direction de recherche

La toute première étape est d'identifier qui pourra diriger votre recherche. Pour la majorité des programmes, il est recommandé de cibler vos intérêts de recherche et de choisir votre direction de recherche avant le dépôt de votre demande d'admission.

Chaque faculté ou programme d'études ayant ses propres règles, il est essentiel de lire attentivement la description officielle du programme d'études que vous avez choisi. Vous pouvez également communiquer avec l'équipe de gestion des études du programme, pour connaître les exigences d'admission.

La direction de recherche doit être une professeure ou un professeur compétent dans le domaine visé. L'étape du choix de votre direction de recherche implique des questionnements importants et cela nécessite de prendre le temps d'y réfléchir et d'en discuter avec vos collègues et avec des directions de recherche potentielles, notamment :

- Comment votre direction de recherche pourrait-elle vous aider à gérer efficacement votre projet de recherche ?
- Quelles sont les sources de financement possibles pour votre projet de maîtrise ou de doctorat ?
- Comment votre direction de recherche pourrait-elle vous aider à participer à des congrès, à publier des articles scientifiques ou autres ?
- Pourrez-vous faire partie d'une équipe de recherche, d'un laboratoire, d'un centre de recherche ?
- Est-ce que vous pourrez bénéficier de ressources supplémentaires ?

Pour certaines ou certains d'entre vous, la confirmation de la professeure ou du professeur qui accepte d'agir comme directrice de recherche ou directeur de recherche aura été obtenue dès l'étape de l'admission. Pour d'autres, votre première session sera le moment de conclure une telle entente. Lorsque votre direction de recherche sera identifiée, vous ferez approuver ce choix auprès de votre direction de programme.

Vous entamerez par la suite une réflexion importante sur le sujet qui fera l'objet de votre recherche et sur les manières d'organiser le travail pour réaliser votre recherche. À la lumière de ces réflexions, une codirection pourrait être envisagée.

Une rencontre avec votre direction de recherche vous permettra d'élaborer ensemble votre plan de collaboration et de déterminer qui seront les membres du comité d'encadrement qui vous soutiendra.

- Consultez le [répertoire des professeures et professeurs de l'Université Laval](#) afin de connaître les expertises et les domaines de recherches, et pour vous aider à identifier votre direction de recherche;
- Consultez le [Guide pour les étudiantes et étudiants pour choisir une direction de recherche](#) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- Consultez le [Guide sur les bonnes pratiques d'encadrement](#) préparé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour les professeures et professeurs qui encadrent des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs.

Définir et élaborer votre sujet de recherche

Le sujet de recherche décrit brièvement les principaux aspects de la recherche envisagée : son objet, quelques mots clés qui précisent son orientation, sa méthodologie, etc. Vous définissez votre sujet avec l'aide de votre direction de recherche.

L'étape d'approbation par votre direction de programme vous confère l'exclusivité de ce sujet pendant la durée normale de votre programme. Si vous désirez modifier votre sujet, il vous faudra recevoir une nouvelle approbation de votre direction de programme.

Avec l'aide de votre direction de recherche, vous préparez ensuite votre projet de recherche, soit une description de la recherche à entreprendre et des moyens pour y parvenir.

Le plan du projet de recherche varie selon les domaines d'études et comporte normalement :

- Une présentation de la pertinence scientifique et sociale de cette recherche ;
- Une problématique, les objectifs du projet ou questions à explorer, un bref état de la recherche et la formulation de votre hypothèse, le cas échéant ;
- Une description des démarches, méthodes et outils de recherche que vous prévoyez utiliser pour réaliser vos objectifs ;
- Une justification du corpus d'étude ou du champ d'analyse ;
- Une bibliographie préliminaire des ouvrages de référence à consulter pour la recherche.

Votre faculté ou votre département prévoit également une étape d'approbation du projet de recherche. Après avoir fait approuver votre projet de recherche, si vous désirez en changer le sujet, vous devrez obtenir l'autorisation de votre direction de programme.

Dès le début de vos études, contactez la gestion des études de votre programme afin de connaître les règles et procédures spécifiques à votre discipline, ainsi que les délais à considérer.

1.3 Rôles et responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant

Votre responsabilité première est de prendre une part active à votre formation et de prendre les mesures nécessaires pour assurer votre réussite, ce qui implique un sens des responsabilités, un engagement et un intérêt marqué pour votre programme.

Dans ce contexte, vous êtes le premier responsable de vos études et de la réalisation d'activités de recherche ou de créations visant la production d'un mémoire ou d'une thèse.

Il est donc attendu de votre part :

- D'accorder à vos études toute l'attention qu'elles requièrent et de faire preuve de diligence dans la réalisation de vos travaux;
- De prendre connaissance des politiques et règlements en vigueur à l'Université Laval, ainsi que des communications qui vous sont transmises;
- D'être disponible à recevoir les conseils et les suggestions de votre direction de recherche, de votre direction de programme ou de tout autre professeure ou professeur impliqué dans votre formation, tout en maintenant et développant votre autonomie;
- De rendre compte de la progression de vos travaux, en concertation avec votre direction de recherche et selon les modalités prévues à votre programme;
- De solliciter l'aide de votre direction de recherche ou de votre direction de programme, en particulier dans les moments où elles ont à prendre des décisions quant à votre cheminement d'études, et quant à la définition de votre projet de mémoire ou de thèse;
- D'être disponible pour les rencontres qui sont requises pour faire le point en cours de réalisation de votre programme d'études, notamment la préparation et la production de votre mémoire ou votre thèse;
- De présenter vos écrits ou vos productions dans un délai qui permet d'en faire une lecture et une évaluation adéquate;
- De signaler à votre direction de programme, dans les meilleurs délais, tout problème survenant dans votre cheminement;
- D'informer rapidement votre direction de recherche en cas d'absence prolongée;
- De prendre connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval.

1.4 Rôles et responsabilités de la direction de recherche

La responsabilité première de la direction de recherche consiste à vous guider, à vous appuyer dans votre cheminement intellectuel, à diriger vos travaux et à voir à ce que vous puissiez faire des progrès constants.

À cette responsabilité première s'ajoutent celles de favoriser votre contact avec les milieux de recherche et avec le milieu professionnel, et vous permettre d'acquérir les connaissances et les habiletés qui sont recherchées sur le marché du travail.

Il est donc attendu de la part de la direction de recherche :

- D'aider l'étudiante ou l'étudiant à définir son programme de formation;
- D'aider l'étudiante ou l'étudiant à planifier son projet de recherche et à établir un calendrier réaliste;
- D'établir avec l'étudiante ou l'étudiant le plan de collaboration **dès le début** du programme et d'en faire la révision annuellement;
- De s'assurer que votre projet de mémoire ou de thèse correspond bien au nombre de crédits accordés et qu'il ne prend pas trop d'ampleur par rapport aux objectifs du programme de formation et au temps qui y est imparti;
- De prévoir les ressources matérielles requises pour l'avancement de vos travaux;
- D'aider l'étudiante ou l'étudiant à obtenir un soutien financier;
- De tenir régulièrement des rencontres avec vous pour faire le point sur les progrès accomplis;
- D'aider l'étudiante ou l'étudiant à rendre compte de la progression de ses travaux selon les modalités propres au programme;
- De commenter dans un délai raisonnable les différentes versions soumises par l'étudiante ou l'étudiant;
- D'évaluer votre progrès, et aviser au moins une fois par année la direction de programme et décider des mesures appropriées à un meilleur cheminement, s'il y a lieu;
- De favoriser votre autonomie;
- De vous conseiller dans la préparation et la rédaction de votre mémoire ou de votre thèse ou d'un article scientifique;
- D'établir un plan d'action pour aplanir d'éventuelles difficultés;
- D'orienter l'étudiante ou l'étudiant en difficulté vers les ressources d'aide appropriées;
- De prévoir les modalités d'encadrement en cas d'absence prolongée.

2. Contexte général des études supérieures à l'Université Laval

Afin de vous permettre le meilleur cheminement possible, il importe d'avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire qui existe à l'Université Laval, de connaître les particularités propres aux programmes de maîtrise ou de doctorat, et d'être informé des spécificités relatives à l'éthique, à la propriété intellectuelle et au financement des études.

À l'Université Laval, le Règlement des études constitue le cadre réglementaire majeur en matière de gestion des études. Il vous sera utile d'en prendre connaissance.

2.1 Cadre réglementaire des études supérieures à la maîtrise recherche

Durée des études

Un programme de maîtrise comporte des activités de formation de 2^e cycle qui totalisent normalement 45 crédits, répartis généralement sur 4 sessions.

Tout programme de maîtrise recherche doit aussi comporter une activité terminale témoignant de l'intégration des connaissances acquises et de votre capacité à traiter, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité.

L'activité terminale à la maîtrise recherche est un travail de rédaction qui prend la forme d'un mémoire résultant d'activités de formation à la recherche auxquelles sont attribués généralement de 24 à 33 crédits.

Un délai de 4 années vous est alloué pour terminer votre programme de maîtrise recherche -- calculé à partir de votre première inscription, et excluant les absences pour des motifs exceptionnels. Au-delà de ce délai, votre direction de programme peut autoriser une prolongation à votre demande et sur avis de votre direction de recherche.

Objectifs de la maîtrise recherche

La maîtrise recherche vous permet de réaliser avec rigueur les étapes d'une recherche et de participer au développement des connaissances scientifiques, technologiques ou artistiques.

La maîtrise recherche a pour objectifs de vous permettre :

- De s'approprier les connaissances nécessaires à la compréhension des concepts clés, des théories et des enjeux principaux du champ de recherche ;
- De maîtriser et de justifier la méthode de recherche utilisée ;
- D'exposer et de vous approprier une problématique et de formuler ses objectifs de recherche ;
- De mener votre projet de façon à respecter un échéancier réaliste ;

- De respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité en recherche et de diffusion des connaissances ;
- D'analyser vos résultats et de les discuter au regard de la littérature ;
- De traiter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité ;
- De faire un examen critique des connaissances dans des secteurs particuliers d'un domaine du savoir.

2.2 Cadre réglementaire des études supérieures au doctorat recherche

Tout programme de doctorat s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'enseignement et la recherche ou la recherche-crédation, et met l'accent sur le degré élevé d'autonomie et d'originalité que vous devez manifester dans vos travaux.

Le doctorat recherche vise à former des chercheuses et des chercheurs autonomes, des professeures et professeurs de l'enseignement supérieur ou des praticiennes et praticiens avec des carrières professionnelles de haut niveau.

Durée des études

Un délai de 7 années vous est alloué pour terminer votre programme de doctorat -- calculé à partir de votre première inscription, et excluant les absences pour des motifs exceptionnels. Au-delà de ce délai, votre direction de programme peut autoriser une prolongation, à votre demande et sur avis de votre direction de recherche.

La formation à la recherche au doctorat

La formation à la recherche au doctorat vise à mener de façon autonome et experte un projet de recherche qui apporte une contribution originale à la connaissance, à l'interprétation ou au développement scientifique, technologique ou artistique, par la réalisation autonome d'un projet de recherche contribuant à l'avancement des connaissances du domaine.

À cet effet, le programme de doctorat a pour objectifs de vous permettre :

- D'exploiter efficacement l'information et les ressources documentaires pertinentes à votre domaine de recherche;
- D'approfondir un sujet de recherche afin d'aller au-delà des connaissances et des pratiques actuelles;
- D'approfondir, d'adapter ou de concevoir des méthodes de recherche ou d'analyse;
- D'assurer de façon autonome la gestion de votre projet de recherche;
- D'assurer le respect des normes, des règles d'éthique et d'intégrité, et de favoriser l'exercice de pratiques reconnues en recherche et en diffusion des connaissances;

- D'éprouver la valeur de vos résultats au regard des connaissances nouvelles dans votre domaine de recherche;
- D'interpréter, de façon critique, les données propres à un domaine du savoir
- De superviser des activités de recherche;
- De présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes d'un domaine du savoir.

2.3 Développement des compétences

Que vous soyez inscrits à la maîtrise ou au doctorat, vous aurez l'opportunité de développer des compétences précises, directement reliées à la formation et à la recherche aux cycles supérieurs. Les tableaux suivants précisent les compétences générales propres à la maîtrise ou au doctorat ainsi que les autres compétences dites complémentaires, en vue de votre insertion professionnelle.

Compétences à développer à la **maîtrise recherche**

COMPÉTENCES	COMPOSANTES DE LA COMPÉTENCE
1. Repérer, gérer et analyser l'information et les ressources documentaires pertinentes à votre projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des systèmes d'acquisition et de collecte d'informations à l'aide des technologies de l'information pour réaliser une recherche documentaire • Identifier et utiliser des ressources bibliographiques adéquates • Reconnaître la fiabilité et la pertinence d'autres sources d'information • Collecter et archiver efficacement l'information (sources premières et secondaires) • Rédiger une revue de littérature ou dresser l'état des connaissances actuelles sur la question

2. Exposer et s'approprier une problématique et formuler vos objectifs de recherche

- Disposer des connaissances nécessaires à la compréhension des concepts clés, des théories et des enjeux principaux de votre champ de recherche
- Maîtriser et utiliser judicieusement le langage associé à votre champ de recherche et aux méthodes pertinentes, y compris le vocabulaire technique ou conceptuel
- Connaître les progrès récents liés à votre sujet de recherche et en tenir compte dans l'élaboration de votre projet
- Connaître le cycle de production et de diffusion des nouvelles connaissances
- Formuler votre problématique et votre hypothèse en considérant les différents courants et savoirs théoriques propres à votre sujet

3. Maîtriser et justifier la méthode de recherche utilisée

- Savoir justifier le choix de la méthode de recherche retenue
- Avoir approfondi votre connaissance de la méthode ou le cadre théorique en appliquant les principes et les techniques de recherche au problème formulé dans votre projet
- Pouvoir démontrer comment la méthode permet de proposer une solution appropriée à un problème ou, dans le cas contraire, exposer pourquoi elle n'y parvient pas

4. Établir un échéancier réaliste et mener votre projet de façon à le respecter

- Identifier les étapes, les échéances et les productions attendues
- Planifier stratégiquement les activités à réaliser
- Mobiliser vos ressources pour mener à terme votre projet de recherche
- Gérer votre temps efficacement pour compléter votre projet de recherche
- Déposer les productions attendues dans les délais prévus

5. Respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité en recherche et de diffusion des connaissances

- Agir dans le respect du concept de responsabilité sociale des entreprises et des organisations
- Situer l'impact de votre travail de recherche sur la société et sur l'environnement, et appliquer les principes du développement durable
- Démontrer des pratiques de travail préservant la santé et la sécurité
- Appliquer les codes de conduite et directives sur les conflits d'intérêts
- Agir de façon responsable et intègre en appliquant les normes et les règles éthiques, déontologiques et juridiques

	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les droits des autres chercheuses ou chercheurs et de toute personne risquant d'être affectée par votre recherche • Respecter les règles de probité, de confidentialité, d'anonymat et de propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et les brevets.
6. Analyser vos résultats et les discuter au regard de la littérature	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la synthèse ou l'intégration de vos travaux de recherche • Analyser de façon critique vos résultats et ceux des autres • Formuler des idées originales à partir des informations recueillies • Élaborer votre propre point de vue et justifier vos choix • Situer vos travaux dans votre champ de recherche • Défendre vos conclusions et les retombées de vos résultats
7. Transmettre vos connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter un travail de rédaction témoignant de votre capacité à traiter d'un problème d'une complexité appropriée au niveau de la maîtrise, dans le format et selon les normes de la discipline et de l'établissement • Construire une argumentation cohérente en énonçant vos idées avec rigueur et en structurant vos arguments de façon claire et concise • Appliquer les standards de communication en contexte universitaire • Exercer votre responsabilité d'expert du sujet de votre recherche

Autres compétences complémentaires à développer à la **maîtrise recherche**

Durant votre parcours scolaire, en plus des compétences développées dans votre domaine d'études et de recherche, il est essentiel d'identifier, de développer et de valoriser d'autres compétences qui sont complémentaires, en vue de votre insertion professionnelle.

Ainsi, vous serez mieux outillés pour :

- Reconnaître la valeur et les limites de vos compétences et de vos expériences;
- Être engagé dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue afin de développer votre expertise et de maintenir votre employabilité;
- Mettre en place de votre réseau professionnel;
- S'exercer à votre travail de chercheuse ou de chercheur dans une diversité de milieux professionnels.

COMPÉTENCES	COMPOSANTES DE LA COMPÉTENCE
1. Exploiter efficacement l'information et les ressources documentaires pertinentes à votre domaine de recherche	<ul style="list-style-type: none">• Exploiter des systèmes d'acquisition, de collecte d'informations et de veille à l'aide des technologies de l'information pour réaliser une recherche documentaire exhaustive• Adapter les méthodes et les techniques de collecte et d'analyse existantes ou en concevoir de nouvelles• Évaluer la qualité, l'intégrité et l'authenticité des informations et des résultats de recherche• Évaluer la fiabilité, la réputation et la pertinence des sources• Collecter et archiver efficacement l'information afin de conserver durablement les données ou les sources premières et secondaires
2. Approfondir un sujet de recherche afin d'aller au-delà des connaissances et des pratiques actuelles	<ul style="list-style-type: none">• Remettre en question vos idées et les opinions dominantes dans votre domaine de recherche afin d'examiner de nouvelles avenues• Exploiter un corpus de recherche pour générer de nouvelles idées, théories ou perspectives• Proposer des hypothèses ou des objectifs de recherche originaux en s'appuyant sur les progrès récents et sur les perspectives de développement de votre discipline ou de votre domaine de recherche• Formuler une proposition de recherche structurée témoignant d'une excellente maîtrise de la langue associée à votre domaine
3. Approfondir, adapter ou concevoir des méthodes de recherche ou d'analyse	<ul style="list-style-type: none">• Perfectionner votre connaissance de la méthodologie de recherche ou de l'appareil théorique en appliquant les principes, les méthodes et les techniques à la problématique ou à l'hypothèse formulée dans votre projet• Maîtriser les méthodes d'analyse des données• Justifier le choix de méthodes de recherche parmi celles qui s'appliquent dans votre domaine• Motiver l'adaptation ou la conception d'une nouvelle méthode de recherche ou d'une nouvelle technique d'analyse• Mettre en place des dispositifs de validation de vos résultats de recherche

4. Assurer de façon autonome la gestion de votre projet de recherche

- Établir un plan de collaboration avec votre direction de recherche afin de planifier les étapes, les échéances et les productions attendues de votre projet de recherche
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et de jugement dans la planification, la révision ou la réorientation des activités à réaliser
- Identifier les étapes qui peuvent remettre en cause l'ordre ou le délai de réalisation des activités de recherche et de rédaction et ajuster vos priorités en conséquence
- Mobiliser vos ressources et gérer votre temps efficacement pour produire les résultats exigés dans les délais prévus

5. Assurer le respect des normes, des règles d'éthique, d'intégrité et favoriser l'exercice de pratiques reconnues en recherche et en diffusion des connaissances

- Participer par votre attitude, vos comportements, vos travaux et vos activités de recherche à la responsabilité sociale de l'Université
- Situer l'impact de vos recherches sur la société et sur l'environnement dans une perspective de développement durable
- Appliquer et promouvoir le cadre de référence des organismes subventionnaires canadiens sur la conduite responsable de la recherche
- Identifier les risques d'infraction ou de contravention et contribuer à leur gestion adéquate selon les normes ou politiques applicables
- Préserver activement la santé et la sécurité
- Détecter des obligations éthiques et juridiques concurrentes et apprendre à gérer ces dilemmes avec probité

6. Éprouver la valeur de vos résultats de recherche parmi les nouvelles connaissances dans votre domaine de recherche

- Collaborer à résoudre des problèmes complexes
- Développer une pensée critique indépendante et innovante
- Évaluer la qualité, la pertinence et l'impact potentiel d'autres recherches
- Évaluer l'impact et les retombées de vos propres activités de recherche
- S'exercer à prendre position et à défendre vos idées devant un public critique
- Recevoir les critiques de vos pairs, de vos superviseurs et des chercheuses ou des chercheurs afin de cibler rapidement ce qui doit être révisé ou mieux défendu
- S'impliquer dans des débats et affronter la controverse en visant l'évolution des connaissances

7. S'engager dans un processus de partage et de transfert de connaissances et d'expertises dans une variété de situations

- Présenter et soutenir une thèse témoignant d'une recherche majeure et originale sur un problème intellectuel complexe, dans le format et selon les normes de la discipline et de l'établissement
- Contribuer aux processus de diffusion savante dans une variété de lieux et de formats
- Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un style adapté à l'objectif et au contexte pour des spécialistes et des non-spécialistes
- Exercer votre responsabilité d'agir à titre d'expert de votre domaine

Autres compétences complémentaires à développer au doctorat

Durant votre parcours scolaire, en plus des compétences développées dans votre domaine d'études et de recherche, il est essentiel d'acquérir, de développer et de valoriser d'autres compétences qui sont complémentaires, en vue de votre insertion professionnelle.

Ainsi, vous serez mieux outillés pour :

- Reconnaître la valeur et les limites de vos compétences et de vos expériences;
- Être engagé dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue afin de développer votre expertise et de maintenir votre employabilité;
- Développer et consolider votre réseau professionnel en recherche;
- Exercer votre profession de chercheuse ou de chercheur dans une diversité de milieux professionnels.

Cours de développement des compétences professionnelles

Pour soutenir le développement de compétences professionnelles complémentaires, la Faculté des études supérieures et postdoctorales a développé et mis en place pour les étudiantes et les étudiants au doctorat des formations créditées et gratuites qui portent sur le développement des compétences professionnelles, et qui facilitent votre intégration professionnelle.

Votre direction de recherche vous guidera à choisir judicieusement ces cours en fonction de l'avancement de votre doctorat, qu'il s'agisse d'un cours en gestion de projets, d'un cours sur le savoir-agir en recherche, ou encore d'un cours de communication orale et bien d'autres.

Consultez le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, pour vérifier les descriptifs et la mise à l'horaire des cours de développement des compétences professionnelles.

Ces cours explorent différents aspects du développement professionnel dans un contexte stimulant d'échanges axé sur le développement de vos compétences et de votre employabilité, et vous permettent de réfléchir également à votre projet professionnel et de consolider vos réseaux personnels et professionnels.

Dès le début de vos études, ces cours vous permettront de :

- Joindre une communauté apprenante partageant des réalités communes;
- Participer à des cours interactifs, supportés par une pédagogie active et stimulante;
- Profiter d'une formule concise;
- Bénéficier d'un cheminement à votre rythme avec l'enseignement à distance et hybride.

2.4 Programme d'études et direction de programme

Direction de programme

La direction de programme est responsable de la gestion du programme qui lui est confiée et de l'encadrement de ses étudiantes et étudiants. La direction de programme est aussi responsable en faculté de l'admission des candidates et candidats.

De façon plus spécifique, la direction de programme supervise l'encadrement de ses étudiantes et étudiants. À cette fin, la direction de programme :

- Est responsable de l'accueil, de l'intégration de l'étudiante ou de l'étudiant dans le programme et de la diffusion de l'information sur les ressources financières spécialement consacrées aux études dans le cadre de ce programme;
- Informe l'étudiante ou l'étudiant sur les objectifs, les exigences et la structure du programme ainsi que sur les conditions de poursuite des études reliées au programme;
- Autorise l'étudiante ou l'étudiant visiteur à s'inscrire à des activités de formation;
- Conseille l'étudiante ou l'étudiant dans son choix d'activités de formation;
- Peut lever l'exigence de cours préalables ou concomitants s'il juge que l'étudiante ou l'étudiant a les connaissances et les compétences nécessaires pour suivre avec succès une activité de formation;
- Autorise la personnalisation du cheminement de l'étudiant par le remplacement d'un cours par un autre, après vérification de sa pertinence compte tenu des objectifs et des exigences du programme;
- Veille à ce que l'étudiante ou l'étudiant poursuive ses études conformément aux règlements et politiques applicables dans son programme;
- Reçoit les demandes de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires formulées par les étudiantes et étudiants;
- Transmet les demandes d'équivalence de cours n'apparaissant pas au catalogue institutionnel des équivalences ou les demandes de substitution de cours à la direction de l'unité dont relève la discipline du cours à évaluer, pour fins d'analyse et de décision;

- Statue sur l'intégration au programme de l'étudiante ou de l'étudiant des équivalences de crédits et autres formes de reconnaissance des acquis scolaires, acquis extrascolaires ainsi que sur les demandes de dispense;
- Dans le cadre d'un échange étudiant, statue sur les équivalences à accorder;
- Impose la scolarité préparatoire, lorsque requise.

2.5 Règlements et politiques applicables

Pour la bonne gouvernance de ses activités, l'Université Laval dispose de documents officiels qui sont disponibles sur le site du [Bureau du secrétaire général de l'Université Laval](#). Il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance et de vous y référer au besoin.

Nous vous invitons à prendre particulièrement connaissance des documents suivants, en lien avec vos études supérieures :

- [Règlement des études](#);
- [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval](#) ;
- [Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat](#) ;
- [Déclaration relative à la confidentialité des travaux et des résultats d'un essai, d'un mémoire, d'une thèse](#) ;
- [Politique sur les conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval](#) .

Éthique et approbation obligatoire des Comités d'éthique de la recherche à l'Université Laval

La recherche universitaire est soumise à des exigences d'ordre éthique. L'évaluation éthique des projets et l'approbation des Comités d'éthique de la recherche à l'Université Laval (CÉRUL) sont des étapes obligatoires pour tous. Nous vous invitons à consulter directement le site des [CÉRUL](#) pour toutes questions en lien avec l'approbation éthique de votre projet ainsi que pour obtenir les gabarits et formulaires à utiliser.

Dès que votre direction de recherche confirme que votre projet est suffisamment précis, vous devez acheminer le formulaire « Déclaration de l'étudiant » à votre direction de programme. Ce formulaire établit si votre projet fait appel à des sujets humains et si, par conséquent, il doit recevoir l'approbation des CÉRUL, ou s'il peut en être exempté.

Si votre projet de recherche ne fait pas appel à des sujets humains et qu'il demeure identique jusqu'au dépôt final, vos démarches auprès des CÉRUL sont terminées.

Si vous avez déclaré que votre projet de recherche fait appel à des sujets humains, vous devez obligatoirement recevoir l'approbation des CÉRUL, à moins qu'il ne fasse partie des catégories de recherche exemptée. Vérifiez avec votre direction de recherche si votre projet de recherche correspond aux situations qui n'exigent pas de déposer une demande d'approbation selon les normes des CÉRUL. Dans ce cas, vous devez remplir et soumettre le formulaire de « Justification de l'exemption ».

Si vous avez déclaré que votre projet de recherche fait appel à des sujets humains et qu'il ne correspond pas aux situations qui justifient une exemption, vous devez adresser une demande d'approbation au Comité sectoriel responsable de votre discipline. Cette demande ne peut être faite que lorsque votre projet aura reçu formellement l'approbation définitive prévue dans votre programme.

En conséquence, vous êtes tenu de vous conformer aux règles relatives à l'éthique de la recherche, et vous devez avoir obtenu l'approbation des CÉRUL **avant** de débiter toute activité de collecte de données avec des sujets humains. À défaut d'obtenir l'approbation de votre projet, votre dépôt initial pourrait être mis en péril ainsi que l'obtention de votre diplôme.

Modifications au titre ou au contenu du projet de recherche

Il faut contacter les Comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) et la gestion des études de votre programme pour toute modification du titre ou du contenu de projet de recherche puisque les changements apportés peuvent exiger de présenter une demande d'approbation ou d'en déposer une nouvelle.

Renouvellement de l'approbation

L'approbation CÉRUL est valide pour une année. Au terme de cette période, si vous n'avez pas terminé votre collecte de données ou votre expérimentation avec des sujets humains, vous devez demander par écrit le renouvellement de l'approbation qui vous a été accordée au moins 30 jours avant la date d'échéance.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales vous expédiera, 2 mois avant la date d'échéance de l'approbation, un courriel vous invitant à renouveler l'approbation, avec copie conforme à votre direction de recherche.

Que faire à la réception de l'avis d'échéance de l'approbation ?

- Si la collecte des données est terminée et qu'il n'y a pas de modification au projet, vous n'avez pas à effectuer de demande de renouvellement;
- Si vous êtes parvenu à l'étape de l'analyse des données, il n'est pas nécessaire d'obtenir un renouvellement;
- Si la collecte des données n'est pas terminée après la date d'expiration de l'approbation, vous devez déposer une demande de renouvellement de l'approbation auprès des CÉRUL.

Interruption prématurée d'un projet de recherche

En cas d'interruption prématurée d'un projet de recherche, qu'il soit financé ou non, vous devez en informer le comité sectoriel par écrit et expliquer les raisons de l'arrêt de votre projet. Cette procédure s'applique aussi aux cas de suspension ou d'annulation de l'approbation du projet par un organisme subventionnaire. Le cas échéant, des dispositions seront mises en place pour la gestion du matériel et des données de recherche.

2.6 Éthique, propriété intellectuelle et droit d'auteur

La confidentialité des travaux ou des données de recherche

Souvent, la recherche d'une étudiante ou d'un étudiant s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus large, dirigée par une professeure-chercheuse ou un professeur-chercheur, ou effectuée en partenariat avec une entreprise privée et qui pourrait donner lieu à une demande de brevet.

Ce type de projet de recherche est habituellement régi par une convention ou un contrat incluant des clauses de confidentialité. Si votre projet implique des discussions ou des échanges de données avec un partenaire de l'Université Laval ou si la propriété intellectuelle des résultats doit être protégée, vous devrez signer une déclaration de confidentialité.

En signant cette déclaration conjointement avec votre direction de recherche, vous vous engagez à prendre les précautions nécessaires pour éviter une diffusion inopportune d'une information jugée confidentielle.

Cette déclaration a aussi comme objectif de prévoir des mesures afin que l'évaluation de votre mémoire ou votre thèse se déroule selon les normes en vigueur à la Faculté des études supérieures et postdoctorales et ne soit aucunement retardée pour des raisons liées à la confidentialité.

Déclaration relative à la confidentialité des travaux et des résultats d'un essai, d'un mémoire, d'une thèse .

Ce document est le seul valide du point de vue juridique et a valeur d'entente de confidentialité. Toute autre entente de confidentialité proposée par un partenaire devra recevoir l'assentiment du vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation de l'Université Laval.

La propriété intellectuelle et les droits d'auteur

La rédaction d'un mémoire ou d'une thèse suppose la consultation et l'utilisation du travail de chercheuses ou de chercheurs qui vous ont précédé dans le domaine. Or, le travail de ces personnes est généralement protégé par la Loi sur le droit d'auteur. Vous devez respecter les règles de reproduction et de diffusion d'œuvres dont vous n'êtes pas l'auteure ou l'auteur.

Le Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval dispose d'informations pertinentes disponibles pour vous informer, notamment en ce qui concerne :

- Comment inclure du matériel protégé;
- Demander une permission pour reproduire ou diffuser une œuvre;
- Protéger vos droits en tant qu'auteure ou auteur.

Vous devez présenter à votre direction de programme et à votre direction de recherche tout projet d'enregistrement de droits d'auteur ou de demande de brevets avant de les signer.

Nous vous invitons à consulter les documents officiels reliés à la recherche, notamment :

- [Politique sur les conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval ;](#)
- [Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval ;](#)
- [Règlement Invention - Brevet.](#)

2.7 Financement des études

La réussite de vos études passe inévitablement par l'élaboration d'un plan de financement. Plusieurs programmes de bourses sont offerts aux étudiantes et aux étudiants à la maîtrise et au doctorat et les possibilités de financement sont variées.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales attribue aux étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat des bourses de réussite, pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus. Ces bourses visent à motiver et à maintenir une progression continue et à favoriser la diplomation dans les délais prescrits de votre programme d'études. Chaque faculté vous propose un plan d'attribution des bourses de réussite qui est adapté à la réalité de votre programme d'études.

L'Université Laval propose aussi différents programmes de bourses. Nous vous invitons à consulter le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) et le [Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval](#), pour prendre connaissance des différentes bourses et possibilités de financement des études qui sont offertes aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux comme le CRSH, le CRSNG, le IRSC ou encore le FQRSC appuient et encouragent la formation en recherche et offrent différents programmes de bourses aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ainsi qu'aux stagiaires postdoctoraux dans le but de former la prochaine génération de chercheuses ou de chercheurs. Plusieurs concours de bourses de recherche se tiennent normalement à l'automne. Vous pouvez en discuter avec votre direction de recherche et consulter directement les sites web de ces organismes.

3. Cheminement et encadrement de la formation à la recherche

Vous êtes maintenant prêts à vous investir dans votre programme d'études. Certains outils sont déjà en place pour faciliter votre cheminement et pour vous offrir un meilleur encadrement, qu'il s'agisse de l'établissement du plan de collaboration ou de la constitution du comité d'encadrement.

Votre cheminement sera également marqué par certaines étapes à franchir, notamment la réussite de votre scolarité et la réalisation de votre recherche, la passation de l'examen de doctorat, et bien sûr, la rédaction de votre mémoire ou de votre thèse.

Pour bien saisir les étapes que vous devrez suivre, nous vous proposons une ligne de temps visuelle qui trace en un seul coup d'œil, le cheminement proposé aux cycles supérieurs.

3.1 Le plan de collaboration

Dès le début de vos études et en étroite collaboration avec votre direction de recherche, vous aurez à définir un plan de collaboration visant une organisation de travail productive et satisfaisante pour l'un comme pour l'autre. Une première rencontre sera organisée avec votre direction de recherche afin de discuter et compléter votre plan de collaboration. Vous maximiserez ainsi vos chances d'atteindre les objectifs préalablement fixés.

Le plan de collaboration permet de poser les jalons d'un travail de collaboration qui durera le temps de votre maîtrise ou de votre doctorat et permet de réduire les ambiguïtés possibles sur vos responsabilités respectives. Le plan de collaboration est obligatoire et révisé annuellement.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales propose un plan de collaboration institutionnel complet, qui peut être ajusté par votre faculté ou département afin de répondre aux exigences et besoins spécifiques de votre programme.

[Suivis de votre cheminement avec la gestion des études](#)

Tout au long de l'avancement de vos études, il est nécessaire de contacter l'équipe de la gestion des études de votre programme. Ces personnes sont disponibles pour vous guider, répondre à vos questions, vous permettre de cheminer et de faire les suivis nécessaires, et ce, pour toute la durée de vos études.

Contactez-les :

- Pour la confirmation du titre de votre manuscrit;
- Pour confirmer le nom de votre direction de recherche et de votre codirection de recherche s'il y a lieu;
- Pour confirmer le nom des membres du comité d'encadrement;

3.2 Le comité d'encadrement

Le comité d'encadrement joue un rôle essentiel dans la progression de vos travaux de recherche. Que vous soyez à la maîtrise ou au doctorat, il est fortement suggéré de constituer un comité d'encadrement **dès le début** de votre programme, et par la suite, de tenir annuellement des rencontres.

Généralement constitué d'au moins trois membres, dont la direction de recherche, le comité d'encadrement a le double avantage d'assurer une couverture plus grande et souvent plus profonde du domaine de recherche et d'augmenter ainsi vos chances de succès.

En cas d'absence prolongée de la direction de recherche, c'est le comité d'encadrement qui veille à assurer votre encadrement.

À la suggestion de votre direction de recherche, c'est la direction de programme qui est responsable de la constitution du comité d'encadrement dès le début de votre programme.

3.3 Réussir la scolarité

Le cheminement d'études proposé comporte habituellement des cours obligatoires, des cours à options et des activités de recherche.

La poursuite de vos études est conditionnelle au maintien d'une moyenne de programme et la direction de programme peut imposer la réussite de votre scolarité comme condition à la poursuite de vos études, si l'on estime que vos chances de succès soient compromises ou que votre progression soit jugée insatisfaisante.

Les activités de recherche sont quant à elles, consacrées à votre projet de recherche, et votre direction de recherche est là pour vous aider à développer et acquérir des compétences requises en recherche.

3.4 L'examen de doctorat

Au doctorat, la formation à la recherche comporte nécessairement un examen qui vise à vous qualifier pour la poursuite de vos recherches doctorales.

L'examen de doctorat évalue différents aspects de votre préparation et vous permet de démontrer, sous forme écrite et orale, que vous ayez les aptitudes nécessaires pour contribuer à l'avancement des connaissances dans votre domaine de pratique ou de recherche.

Il importe de savoir que l'examen de doctorat **doit** être réussi afin de pouvoir poursuivre vos études doctorales.

L'examen de doctorat se compose généralement de 2 volets :

- Le premier volet vise à évaluer vos connaissances dans le champ d'études de votre projet et vos compétences dans ce domaine;
- Le second volet vise à s'assurer que vous possédiez une vision claire de votre projet ainsi que les aptitudes et l'autonomie pour le réaliser.

3.5 Réaliser la recherche

Consacrées à la réalisation de votre projet de recherche et à la rédaction de votre mémoire ou de votre thèse, les activités de recherche offrent un cadre pratique concret pour développer les compétences du métier de chercheuse ou de chercheur et atteindre les objectifs de formation de votre programme de maîtrise ou de doctorat.

Vous serez alors soutenu par votre direction de recherche, qui est là pour vous guider et pour vous suggérer des ressources complémentaires, des outils d'aide à la recherche et aussi, pour vous indiquer les bonnes pratiques en recherche qui prévalent dans votre domaine de formation. Il vous sera utile d'en prendre connaissance rapidement, afin de cheminer avec plus d'efficacité.

Toujours dans l'optique de vous soutenir lors de la réalisation de votre recherche, votre direction de recherche évaluera le degré d'atteinte de vos compétences en rendant régulièrement compte de votre progression auprès de la direction de programme.

Séjour à l'international ou dans les régions éloignées du Canada

Si vous prévoyez effectuer un séjour à l'international ou dans les régions éloignées du Canada, et que ce séjour est effectué pour la réalisation d'une activité universitaire reliée à vos études, il vous faudra contacter le Bureau international de l'Université Laval afin de vous inscrire au registre des séjours de mobilité.

L'inscription au registre des séjours de mobilité est **obligatoire** et vous permet :

- De bénéficier de l'accompagnement de l'Université Laval avant votre départ;
- De bénéficier d'un soutien efficace en cas d'urgence pendant votre séjour;
- D'évaluer le niveau de risques inhérents à votre séjour;
- D'obtenir, au besoin, les autorisations nécessaires pour réaliser votre projet.

3.6 Rédiger le mémoire ou la thèse : ressources et outils

L'exposé écrit des résultats des activités de recherche poursuivies dans le cadre de votre formation prend la forme d'un mémoire à la maîtrise et d'une thèse au doctorat. La rédaction de votre mémoire ou de votre thèse représentera sans doute le plus important exercice de rédaction que vous ayez fait jusqu'ici. La longueur d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat varie d'un domaine à l'autre, et votre direction de recherche pourra vous aider à déterminer ce qui est attendu afin de vous permettre de bien présenter votre recherche et démontrer vos compétences de chercheuse ou de chercheur.

Concrètement, la rédaction est un exercice de transmission de connaissances qui sert à démontrer votre capacité à :

- Faire la synthèse ou l'intégration de vos travaux de recherche ;
- Analyser de façon critique vos résultats et ceux des autres ;
- Formuler des idées originales à partir des informations recueillies ;
- Élaborer votre propre point de vue et justifier vos choix ;
- Situer vos travaux dans votre champ de recherche ;
- Défendre vos conclusions et les retombées de vos résultats ;
- Traiter d'un problème d'une complexité appropriée au niveau de la maîtrise ou du doctorat, dans le format et selon les normes de votre discipline et selon les règles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ;
- Construire une argumentation cohérente en énonçant vos idées avec rigueur et en structurant vos arguments de façon claire et concise ;
- Appliquer les standards de communication en contexte universitaire ;
- Assumer la responsabilité d'expert du sujet de votre recherche.

La rédaction dans une autre langue que le français

À l'Université Laval, la rédaction du mémoire ou de la thèse se fait en français. Il est toutefois possible de rédiger dans une langue autre lorsque les circonstances le justifient. Sur recommandation de votre direction de recherche, la direction de programme permet l'utilisation d'une langue autre que le français pour la rédaction du mémoire ou de la thèse.

C'est également le cas si vous souhaitez intégrer dans votre mémoire un article qui n'est pas rédigé en français.

Dans tous les cas, vous devez préalablement obtenir l'autorisation auprès de votre direction de programme, sur recommandation de votre direction de recherche. La demande d'autorisation doit être faite **avant** le début de la rédaction de votre mémoire ou de votre thèse. La Faculté des études supérieures et postdoctorales dispose du formulaire d'autorisation à utiliser à cet effet.

La rédaction d'un mémoire ou d'une thèse par articles ou par insertion d'articles

En plus de la rédaction traditionnelle, la Faculté des études supérieures et postdoctorales reconnaît le principe de l'intégration d'un ou plusieurs articles. La présence d'articles dans le mémoire ou la thèse peut prendre l'une des deux formes suivantes: la rédaction avec insertion d'articles ou la rédaction par articles. Voici les particularités à connaître :

- **Mémoire ou thèse : rédaction avec insertion d'articles**

De forme hybride, ce type de mémoire ou de thèse comporte à la fois des chapitres de facture traditionnelle et un ou des chapitres sous la forme d'un article (ou de plusieurs articles) que l'étudiante ou l'étudiant a rédigé à titre de première auteure ou de premier auteur.

- **Mémoire ou thèse : rédaction par articles**

Dans le mémoire ou la thèse par articles, chaque chapitre est constitué d'un article que l'étudiante ou l'étudiant rédige à titre de première auteure ou de premier auteur. Le mémoire ou la thèse comprendra naturellement une introduction, une discussion générale et une conclusion qui font ressortir la cohérence de votre démarche.

Pour ces deux types de rédaction, les conditions générales suivantes s'appliquent:

- Les articles intégrés ont été préparés et soumis en cours d'études et dans le cadre de la recherche entreprise expressément pour l'obtention du grade visé;
- Vous devez avoir le statut de première auteure ou de premier auteur des articles ;
- Le statut de première auteure ou de premier auteur revient à la personne à qui le travail a été confié, qui a réalisé la majeure partie du travail scientifique et qui a rédigé les différentes parties de l'article;
- Si vous avez une co-première auteure ou un co-premier auteur, cette personne ne peut être une professeure ou un professeur et une justification doit être fournie;
- Vous avez obtenu l'autorisation des coauteures ou coauteurs de l'article et rempli le formulaire d'autorisation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ;
- Si vous êtes intéressé par une rédaction par articles, vérifiez d'abord auprès de votre direction de programme si elle l'autorise et quelles sont les règles particulières à respecter;
- Nous vous invitons également à consulter le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales afin de bien connaître les règles de présentation et les normes précises à respecter.

Le respect du droit d'auteur

L'insertion d'un article publié ou en voie d'être publié doit bien évidemment respecter le contrat de publication établi avec l'éditeur, notamment si vous avez cédé votre droit d'auteur. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le [Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval](#), qui dispose de ressources et d'outils nécessaires pour bien comprendre et bien respecter ces enjeux.

La prélecture de votre mémoire ou de votre thèse

Selon le programme, la prélecture est une étape facultative ou obligatoire de l'évaluation du mémoire ou de votre thèse. Votre direction de programme peut décider de l'imposer dans certaines situations, et votre direction de recherche ou vous-même pouvez aussi en faire la demande.

La prélecture est sous l'autorité de la direction du programme. Elle consiste à faire lire par une tierce personne la version de votre mémoire ou de votre thèse, avant le dépôt initial. Elle vous donne l'occasion d'apporter des corrections jugées importantes afin d'améliorer votre document.

La personne qui effectue la prélecture est habituellement, mais non nécessairement membre du jury, et ne doit pas être impliquée dans votre projet.

3.7 Solutions en cas de difficultés ou de litiges

En cours de cheminement

En tant qu'étudiante ou étudiant dans un programme de maîtrise recherche ou de doctorat, vous pouvez vivre des situations particulières, des mésententes ou des désaccords, ce qui pourrait ralentir ou compromettre votre cheminement. Si cela se produisait, il est important de faire connaître clairement et dès que possible votre situation, vos attentes et vos besoins à votre direction de recherche, afin de décider ensemble des solutions à établir pour la suite.

Lorsque des problèmes surviennent dans votre cheminement, ou même avec votre direction de recherche, il est important d'agir rapidement. Plusieurs personnes partagent la responsabilité de bien vous encadrer et peuvent intervenir au besoin pour vous soutenir et pour éviter que la situation ne se détériore.

Ces personnes sont :

- La direction de programme de votre programme d'études;
- La vice-doyenne ou le vice-doyen aux études ou à la recherche de votre faculté;
- La vice-doyenne ou le vice-doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- La doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- En dernier ressort, il revient à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales d'examiner la situation et de tenter de définir un terrain d'entente pour la poursuite de vos études.

Selon la particularité des difficultés rencontrées, l'Université Laval dispose également des services spécialisés suivants :

- L'Ombudsman ;
- Le Bureau de la vie étudiante (BVE) ;
- Le Centre d'aide aux étudiants (CAE) ;
- Le Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH).

Étudiante en situation de handicap ou étudiant en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap, il faut savoir que l'Université Laval a mis en place des moyens pour vous assurer un traitement juste et équitable.

Selon votre situation, vous pourriez obtenir des mesures d'accommodement vous permettant d'étudier et d'évoluer dans un environnement sans discrimination ni privilège, qui tient compte de votre réalité et de vos besoins spécifiques.

C'est le Centre d'aide aux étudiants qui est responsable d'émettre une lettre d'attestation établissant les mesures d'accommodement permises durant votre parcours universitaire, conformément à la Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval :

- « Les mesures d'accommodement sont des conditions ou des moyens mis en place dans un contexte d'apprentissage ou d'évaluation pour pallier, sans discrimination ni privilège, la déficience fonctionnelle d'un étudiant ou d'une étudiante, lui assurant ainsi un accès juste et équitable aux ressources et aux informations nécessaires à sa formation.»
- « Les mesures d'accommodement visent à permettre à la personne en situation de handicap de démontrer sa capacité à maîtriser le contenu et les compétences requises pour réussir ses cours, sans désavantage relié à sa déficience fonctionnelle, tout en respectant les objectifs de l'activité de formation et du programme. »

Étudiante parent ou un étudiant parent

Si vous êtes une étudiante parent ou un étudiant parent, la conciliation études-famille comporte une réalité et des défis qui lui sont propres. L'Université Laval souhaite soutenir votre réussite scolaire et a mis en place des moyens et un environnement académique et physique qui prennent en considération vos besoins parentaux pendant votre parcours universitaire, notamment :

- Si vous êtes enceinte ou si vous êtes en congé de maternité ou de paternité, vous pourriez être présumé inscrit à votre programme et bénéficier de certains avantages ;
- Si vous êtes inscrit à au moins 6 crédits et à moins de 12 crédits à une session, vous pourriez être « réputé à temps complet », sauf si votre programme exige d'être suivi à temps complet pour la session visée.

3.8 Les bonnes pratiques

Maintenir une communication efficace avec votre direction de recherche

Favoriser et maintenir une communication efficace entre vous et votre direction de recherche contribue à assurer la bonne progression de vos travaux.

À cet égard, il est préférable :

- De tenir plusieurs brèves rencontres plus fréquemment plutôt que de longues séances irrégulières ;
- De vous rencontrer ou d'avoir une conversation téléphonique plutôt que de multiplier les courriels qui peuvent introduire de la confusion dans vos communications, ainsi que des délais de réponses ;
- De vous assurer de respecter le calendrier de rencontre prévu dans votre plan de collaboration ;
- De prendre l'initiative, si nécessaire, de proposer de nouveaux rendez-vous ;

- D'informer à l'avance votre direction de recherche des points à aborder ;
- De dresser, après la rencontre, un compte-rendu des décisions ou recommandations formulées pour la suite du projet et le faire valider par votre direction de recherche.

Le carnet de recherche ou le cahier de laboratoire

Votre cahier de recherche ou de laboratoire sert de référence et permet la reconstruction des étapes logiques et expérimentales de votre projet de recherche. Ces notes vous seront particulièrement utiles lors de la rédaction de votre mémoire, de votre thèse ou même d'un article scientifique.

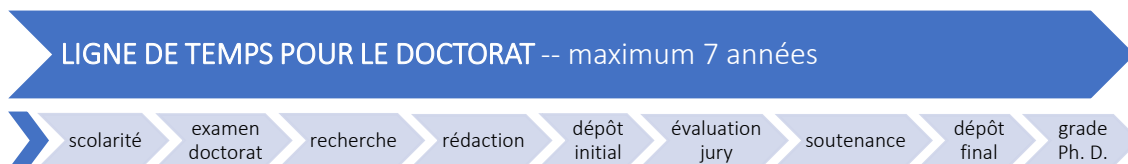
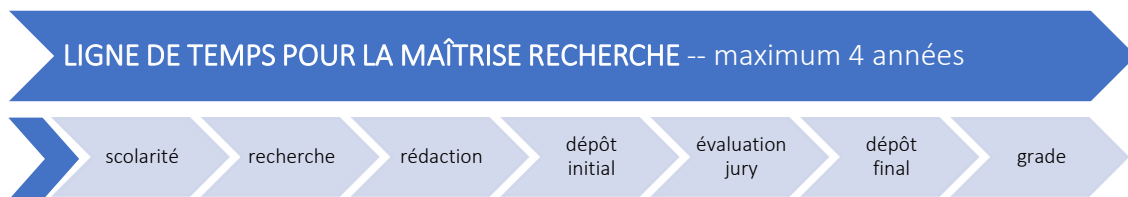
Dans certains cas, votre documentation peut prendre une importance de premier plan pour établir l'antériorité, et donc la propriété d'une observation ou d'une découverte face aux travaux de laboratoires d'autres chercheurs ou chercheurs.

Il est donc essentiel d'inscrire au fur et à mesure, dans votre cahier de recherche ou votre cahier de laboratoire, toutes les activités de recherche et de laboratoire réalisées.

Par exemple, vous pourriez dater et noter clairement et avec suffisamment de détails, vos activités de recherche comme :

- Vos manipulations expérimentales ;
- Vos réflexions conduisant à des développements spécifiques ;
- Les décisions qui imposent une réorientation de votre protocole de recherche ou de votre démarche ;
- Les recherches bibliographiques réalisées ;
- Vos observations pratiques en laboratoire ;
- Vos résumés des rencontres et discussions avec votre direction de recherche, avec vos collègues étudiantes et étudiants, avec des chercheuses ou des chercheurs lors de conférences, congrès, etc.

3.9 Ligne de temps aux cycles supérieurs



4. Étapes finales d'évaluation: du dépôt initial jusqu'à la diplomation

C'est la Faculté des études supérieures et postdoctorales qui a la responsabilité du processus d'évaluation des mémoires et des thèses, et vous devez prendre connaissance des règles et procédures prévues à cet effet et disponibles sur le site web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. En effet, vous y trouverez des gabarits complets vous permettant de bien cheminer, tout en respectant les étapes et les exigences à suivre.

En tout temps, n'hésitez pas à nous contacter, notre équipe est disponible pour vous assister durant ces étapes finales, qu'il s'agisse:

- Du dépôt initial;
- De la formation du jury d'évaluation;
- De l'évaluation de votre mémoire ou de votre thèse;
- De la soutenance de votre thèse;
- Du dépôt final;
- De la diplomation;
- De l'obtention de votre grade;
- De la publication de votre manuscrit.

4.1 Le jury d'évaluation à la maîtrise

La rédaction de votre mémoire est achevée et vous êtes prêt à le soumettre pour évaluation.

Lorsque votre manuscrit de mémoire est complet et achevé, vous devez vous adresser à la Faculté des études supérieures et postdoctorales afin d'effectuer le dépôt initial.

En vue de soumettre votre mémoire à l'évaluation, vous devez :

- Être inscrit à la session en cours, dans le programme pour lequel vous postulez un grade;
- Demeurer inscrit à ce programme pendant toute la session de votre dépôt initial.

Dépôt initial et constitution du jury à la maîtrise

Le dépôt initial enclenchera les étapes subséquentes de l'évaluation, c'est-à-dire la constitution du jury et l'obtention des autorisations auprès de votre direction de recherche et de votre direction de programme.

Par la suite, les membres du jury sont désignés par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation de la direction de programme. Lorsque le dépôt initial est officiellement confirmé, les examinateurs reçoivent une copie de votre mémoire.

Le jury d'évaluation comprend des examinatrices ou des examinateurs nommés d'office, qui sont votre direction de recherche et votre codirection de recherche, s'il y a lieu. Il comprend également des examinatrices ou des examinateurs désignés de façon *ad hoc*, qualifiés selon leur expertise dans le domaine, à qui il revient de porter un regard extérieur sur votre travail.

Le jury d'un mémoire de maîtrise comporte un minimum de trois examinatrices ou examinateurs, incluant la direction de recherche, et de quatre membres si vous avez une codirection de recherche.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales veille alors à ce que la durée du processus concilie le droit des membres du jury à disposer du temps nécessaire pour examiner le mémoire et votre droit de recevoir le résultat de votre évaluation dans un délai raisonnable. Le délai pour l'évaluation peut varier selon la période de l'année universitaire, et est généralement estimé à 4 semaines en session régulière. Malgré nos efforts constants pour maintenir ce délai, certaines périodes de pointe peuvent le modifier. Vous trouverez les précisions à cet effet, sur le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Vous ne pouvez pas entrer en communication avec les membres du jury tout au long de l'évaluation.

Chacun des membres du jury produit son rapport d'évaluation de façon confidentielle et autonome, et vous serez informé de leur décision.

4.2 Le jury d'évaluation au doctorat

Maintenant que la rédaction de votre thèse est achevée, vous êtes prêt à la soumettre pour évaluation.

Lorsque votre manuscrit est complet et achevé, vous devez vous adresser à la Faculté des études supérieures et postdoctorales afin d'effectuer le dépôt initial.

En vue de soumettre votre thèse à l'évaluation, vous devez :

- Être inscrit à la session en cours, dans le programme pour lequel vous postulez un grade;
- Demeurer inscrit à ce programme pendant toute la session de votre dépôt initial.

Dépôt initial et constitution du jury au doctorat

Le dépôt initial enclenchera les étapes subséquentes de l'évaluation, c'est-à-dire la constitution du jury et l'obtention des autorisations auprès de votre direction de recherche et de votre direction de programme.

Par la suite, les membres du jury sont désignés par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation de la direction de programme. Lorsque le dépôt initial est officiellement confirmé, les examinateurs reçoivent une copie de votre mémoire.

Le jury d'évaluation comprend des examinatrices ou des examinateurs nommés d'office, qui sont votre direction de recherche et votre codirection de recherche, s'il y a lieu. Il comprend également des examinatrices ou des examinateurs désignés de façon *ad hoc*, qualifiés selon leur expertise dans le domaine, à qui il revient de porter un regard extérieur sur votre travail.

Le jury d'une thèse de doctorat comporte un minimum de quatre examinatrices ou examinateurs; lorsqu'il y a codirection de la thèse, la codirection s'ajoute au jury réglementaire et participe à titre de 5e examinatrice ou examinateur. Le jury comporte obligatoirement une examinatrice externe ou un examinateur externe, qui n'entretient aucun lien d'emploi avec l'Université Laval.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales veille alors à ce que la durée du processus concilie le droit des membres du jury à disposer du temps nécessaire pour examiner la thèse et votre droit de recevoir le résultat de votre évaluation dans un délai raisonnable. Le délai pour l'évaluation peut varier selon la période de l'année universitaire, et est généralement estimé à 6 semaines en session régulière.

Malgré nos efforts constants pour maintenir ce délai, certaines périodes de pointe peuvent le modifier. Vous trouverez les précisions à cet effet sur le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

- Vous ne pouvez pas entrer en communication avec les membres du jury pendant l'évaluation de votre thèse;
- Vous serez informé du résultat : thèse acceptable ou thèse inacceptable;
- Vous serez invité à faire votre soutenance.

4.3 L'évaluation du mémoire et de la thèse

Chacun des membres du jury produit son rapport d'évaluation de façon confidentielle et autonome. Au terme de l'évaluation, il est décidé si votre thèse est acceptable ou inacceptable.

Lorsque les examinatrices ou examinateurs se sont prononcés sur votre mémoire ou votre thèse, la Faculté des études supérieures et postdoctorales vous informe du résultat obtenu, vous transmet intégralement les rapports d'évaluation et vous indique la suite des étapes. Les possibilités sont les suivantes : votre thèse est acceptable ou votre thèse est inacceptable.

- **Votre mémoire ou votre thèse est acceptable**

Cette sanction est accordée à l'unanimité du jury. Vous effectuez les quelques corrections mineures que votre direction de recherche vous recommande de faire sur la base des rapports détaillés du jury. Votre direction de recherche informe la direction de programme lorsque votre mémoire ou votre thèse est prêt pour le dépôt final.

Dans le cas de la **thèse**, dès qu'elle est acceptée, vous êtes invité à faire votre soutenance.

- **Votre mémoire ou votre thèse est inacceptable**

- **Vous êtes invité à soumettre une nouvelle version pour évaluation**

Des corrections majeures doivent être apportées afin de rendre votre mémoire ou votre thèse acceptable. La Faculté des études supérieures et postdoctorales vous indique la nature des corrections à apporter, les exigences à satisfaire, les modalités de la supervision ainsi que le délai accordé pour effectuer le dépôt d'une nouvelle version.

Suivra ensuite une seconde évaluation au cours de laquelle les mêmes examinatrices et examinateurs produiront une décision finale : manuscrit acceptable ou inacceptable. Notez qu'à défaut de présenter votre nouvelle version, vous recevrez un résultat d'échec pour votre mémoire ou pour votre thèse.

- **Votre mémoire ou votre thèse est refusé**

Le mémoire ou la thèse comporte des lacunes et de graves déficiences sur les plans scientifique et méthodologique qui l'invalident totalement.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales vous transmet alors la décision du jury et les rapports d'évaluation des examinatrices et examinateurs et vous informe de votre droit d'appel auprès de la doyenne ou du doyen ou de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, uniquement si vous pouvez faire valoir des circonstances ou présenter des arguments qui invalident le processus d'évaluation. La décision finale du jury ne peut, en elle-même, faire l'objet d'une demande de révision du résultat d'une évaluation.

Si vous ne vous prévaluez pas de votre droit d'appel, un résultat d'échec sera inscrit à votre dossier.

4.4 La soutenance

La soutenance de thèse complète l'évaluation de votre travail de recherche. La présentation des résultats de la thèse fait l'objet d'une soutenance publique qui a pour but de confirmer l'authenticité de votre thèse. La soutenance permet également de vérifier vos capacités et aptitudes à la communication orale.

La soutenance se tient habituellement dans un délai de 30 jours après que la Faculté des études supérieures et postdoctorales ait reçu le rapport de chacun des examinatrices ou examinateurs qui permet de conclure que le jury recommande la soutenance de votre thèse.

C'est votre direction de programme qui est responsable de l'organisation de la soutenance en ce qui concerne le lieu, la date, l'heure, visioconférence, etc.

La soutenance de votre thèse peut être acceptée ou refusée, à l'unanimité ou à la majorité des voix. Au terme de la soutenance, le jury émet un certificat qui officialise la décision du jury et précise si la sanction a recueilli l'unanimité ou la majorité des voix.

- **Votre soutenance de thèse est acceptée**

La Faculté des études supérieures et postdoctorales vous transmet le certificat de soutenance et vous invite à effectuer le dépôt final de votre thèse en apportant d'ultimes corrections sous la supervision de votre direction de recherche.

- **Votre soutenance de thèse est refusée**

Vous disposez d'un droit d'appel auprès de la doyenne ou du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, uniquement si vous pouvez faire valoir des circonstances ou présenter des arguments qui invalident le processus d'évaluation.

La décision finale du jury ne peut, en elle-même, faire l'objet d'une demande de révision du résultat d'une évaluation.

Si votre soutenance de thèse est refusée, un résultat d'échec sera inscrit à votre dossier.

4.5 Le dépôt final, la diplomation, l'obtention du grade et la publication de votre manuscrit

Vous êtes rendu à l'étape ultime de votre cheminement et c'est le moment d'effectuer votre dépôt final, de diplômer, d'obtenir votre grade et de voir votre manuscrit publié.

Vous êtes maintenant prêts à boucler parfaitement la boucle de votre cheminement aux études supérieures.

Le dépôt final

Votre mémoire est accepté. Votre soutenance de thèse est acceptée. Vous serez donc invité par la Faculté des études supérieures et postdoctorales à effectuer votre dépôt final.

Le fait d'effectuer votre dépôt final et de déposer l'ultime version de votre mémoire ou de votre thèse à la Faculté des études supérieures et postdoctorales enclenche automatiquement votre diplomation. Aucune autre démarche d'obtention de diplôme ne sera nécessaire ni de votre part ni de la part de votre direction de programme.

Le diplôme

Par la suite, vous recevez votre diplôme faisant état du programme réussi et du grade conféré par l'Université Laval.

L'Université Laval décerne les grades à la fin de chaque mois. Vous êtes donc diplômé du dernier jour du mois au cours duquel vous avez satisfait à toutes les exigences de votre programme.

C'est le Bureau du secrétaire général qui invite à la collation des grades du mois de juin les étudiantes et étudiants dont le diplôme porte une date antérieure au 1^{er} mai de l'année en cours. Les personnes dont le diplôme est postérieur au 1^{er} mai seront quant à elles invitées à la collation des grades de l'année suivante.

Tableau d'honneur de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Selon l'évaluation faite par les membres du jury, votre nom figure au Tableau d'honneur de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans les cas suivants :

À la maîtrise : Les diplômés d'un programme de maîtrise avec mémoire dont le jury d'évaluation a attribué la mention « excellent » à l'unanimité ou trois mentions « excellent » et la mention « très bien » de la part des autres examinateurs.

Au doctorat : Les diplômés d'un programme de doctorat dont le jury d'évaluation de la thèse a attribué la mention « excellent » à l'unanimité ou quatre mentions « excellent » et la mention « très bien » de la part des autres examinateurs.

Cette distinction est attestée par :

- Une lettre de la doyenne ou du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ;
- Une mention au relevé de notes ;
- Une reconnaissance lors de la cérémonie de la collation des grades.

Diffusion des résultats de votre recherche

L'Université Laval diffuse les mémoires et les thèses produits par ses étudiantes et étudiants afin de mettre en valeur leurs travaux de recherche et de création. À moins de circonstances exceptionnelles, les mémoires et les thèses déposés à la Faculté des études supérieures et postdoctorales sont conservés à la Bibliothèque de l'Université Laval et transmis à la Bibliothèque et Archives Canada, assurant ainsi la diffusion électronique de votre mémoire ou de votre thèse.

L'Université Laval s'est dotée d'une infrastructure fiable de diffusion des résultats de la recherche nommée CorpusUL, qui permet de centraliser, de conserver et de rendre librement accessibles les résultats de la recherche. Cette plateforme permet d'augmenter la visibilité et l'impact des productions scientifiques et de se conformer à la politique des trois organismes subventionnaires fédéraux sur le libre accès aux publications.

En ce sens, l'Université Laval valorise:

- La mise en commun et la valorisation accrue des résultats de la recherche de l'Université par le biais d'une préservation structurée;
- Le repérage et l'accessibilité des résultats de la recherche de l'Université auprès de la communauté scientifique dans son ensemble et du grand public;
- La promotion du libre accès.

Coauteure ou coauteur et utilisation de documents protégés par le droit d'auteur

La diffusion de votre mémoire ou de votre thèse s'accompagne de l'obligation de respecter le droit d'auteur et de tenir compte des cessions de droits et des licences signées pour chaque document protégé utilisé.

Lorsque votre mémoire comporte, dans un chapitre ou en annexe, un ou des extraits d'un document qui n'est pas votre produit exclusif (article, carte, texte, illustration, etc., publiés ou non), vous devez obtenir une autorisation écrite de tous vos coauteurs ou coauteuses pour les documents insérés.

De plus, si un chapitre du mémoire repose sur un article publié ou qui fait l'objet d'une entente de publication, vous devez obtenir du responsable de la maison d'édition l'autorisation de sa diffusion dans le mémoire.

Restriction de diffusion du mémoire ou de la thèse

Dans certains cas, vous pourriez souhaiter de restreindre la diffusion de votre mémoire ou de votre thèse. La restriction de diffusion prive les chercheuses ou les chercheurs de l'accès à l'information sur une recherche récente. Elle ne peut donc être accordée que pour des motifs sérieux :

- Respect d'une entente de confidentialité ;
- Obtention d'un brevet ;
- Publication d'un livre à partir du mémoire ou de la thèse ;
- Toute autre raison justifiable.

La Faculté des études supérieures et postdoctorales reconnaît une seule forme de restriction, soit la diffusion différée pour une période d'une année suivant le dépôt final. Pour en bénéficier, vous devrez produire les justifications appropriées et les documents pertinents, dont toute entente ayant pour effet de restreindre la diffusion de votre mémoire ou de votre thèse.

Au terme de cette période, la Faculté des études supérieures et postdoctorales peut vous accorder un délai additionnel de 12 mois à la réception d'une demande à cet effet. Dans tous les cas, la restriction de diffusion ne peut dépasser un maximum de 24 mois.

Publication partielle ou intégrale

La publication du contenu d'une recherche par l'auteure ou l'auteur prend une forme différente de la diffusion du mémoire ou de la thèse sur le web, et elle est fortement encouragée. Elle prend essentiellement la forme d'articles publiés dans une revue ou d'ouvrages.

Publication en cours d'études

La préparation d'un article en vue d'une publication vise des objectifs différents de ceux liés à la préparation du mémoire ou de la thèse. La publication en cours d'études peut être exigée uniquement lorsqu'elle répond à un objectif de formation.

Dans la version publiée de l'article, vous devez toujours mentionner :

- Le nom de l'Université Laval ;
- Le nom de votre direction de recherche.

Publication avant l'obtention du grade

La publication partielle ou intégrale d'un mémoire ou d'une thèse qui a été acceptée est autorisée, même avant l'obtention du grade. Vous avez avantage à publier les résultats de votre recherche le plus tôt possible, surtout si la publication est recommandée par votre direction de recherche ou votre jury d'évaluation.

Publication après l'obtention du grade

L'autorisation de votre direction de recherche ne peut être exigée de l'éditeur pour la publication partielle ou intégrale de votre mémoire ou de votre thèse après l'obtention du grade.

Votre publication doit faire état du cadre dans lequel la recherche a été réalisée en précisant :

- Le nom de l'Université Laval ;
- Le nom de votre direction de recherche ;
- Le grade obtenu.

La publication doit également respecter le droit d'auteur et ne pas restreindre les droits de l'Université Laval énoncés dans ses règlements et politiques, notamment :

- [Politique sur le libre accès aux publications des résultats de recherche à l'Université Laval](#) ;
- [Politique sur les conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval](#) ;
- [Règlement Invention - Brevets](#) ;
- [Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval](#) .

Les mots de la fin : réussite et succès!

En terminant, nous souhaitons réitérer à quel point la Faculté des études supérieures et postdoctorales a à cœur la réussite de vos études.

Nous comprenons l'importance pour vous d'entreprendre des études supérieures, et nous savons que cela constitue une étape unique dans votre cheminement personnel et professionnel. En ce sens, plusieurs ressources sont disponibles et travaillent pour vous appuyer dans votre démarche.

Nous avons préparé ce Guide de cheminement à votre intention afin de vous permettre de bien saisir les étapes et les enjeux qui vous attendent, et nous espérons que vous trouverez toutes les réponses à vos questionnements. Nous sommes fiers de vous accompagner et de vous guider dans la réalisation et la réussite de vos études supérieures à l'Université Laval.

Au nom de toute l'équipe de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, nous vous souhaitons réussite et succès dans vos études et espérons avoir l'opportunité de vous rencontrer durant votre passage à l'Université Laval. Contactez-nous!

Site : www.fesp.ulaval.ca

Courriel : fesp@fesp.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-2464 ou 1 877 785-2825

Annexe : Bibliographie

Nous référons uniquement aux documents qui ont été cités dans le présent guide. Nous vous invitons à toujours vous référer aux versions officielles disponibles sur le site du Bureau du secrétaire général.

Déclaration, politiques et règlements consultés

- Déclaration relative à la confidentialité des travaux et des résultats d'un essai, d'un mémoire, d'une thèse
- Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat
- Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval
- Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents
- Politique sur la sécurité des séjours à l'international ou dans les régions éloignées du Canada
- Politique sur le libre accès aux publications des résultats de recherche à l'Université Laval
- Politique sur les conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval
- Règlement des études, Édition du 1^{er} septembre 2020
- Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval
- Règlement Invention - Brevets
- Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval

Sites web consultés

- Bibliothèque de l'Université Laval
- Bureau de la vie étudiante (BVE)
- Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval (BBAF)
- Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval (BDA)
- Bureau du secrétaire général
- Centre d'aide aux étudiants (CAE)
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH)
- Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CERUL)
- Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)
- Ombudsman
- Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI)